

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2022

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L 2121-12 de même code, cette note devra être mise en ligne sur le site de la collectivité.

Le Cadre Général

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de Creissan.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permet de financer le financement des investissements prévus par la collectivité.

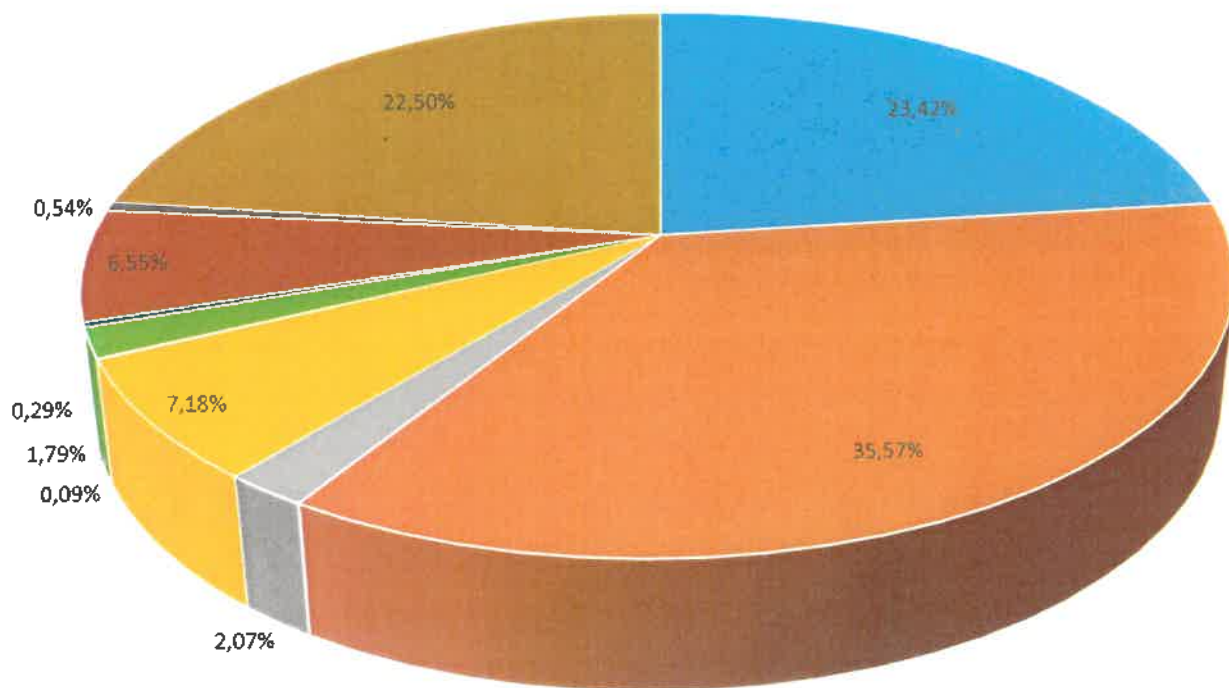
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par les dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

BUDGET GENERAL – Budget Primitif 2022

Dépenses de fonctionnement

Frais de fonctionnement des services	23,42%	430 950,00 €
Charges de personnel	35,57%	654 600,00 €
Reversement à la Communauté de Communes	2,07%	38 000,00 €
Autres charges de gestion courantes	7,18%	132 105,00 €
Charges exceptionnelles	0,09%	1 600,00 €
Intérêts emprunts	1,79%	33 000,00 €
Dotation aux amortissements	0,29%	5 365,00 €
Opérations d'ordre	6,55%	120 533,00 €
Dépenses imprévues	0,54%	10 000,00 €
Virement à la section d'investissement	22,50%	414 033,35 €

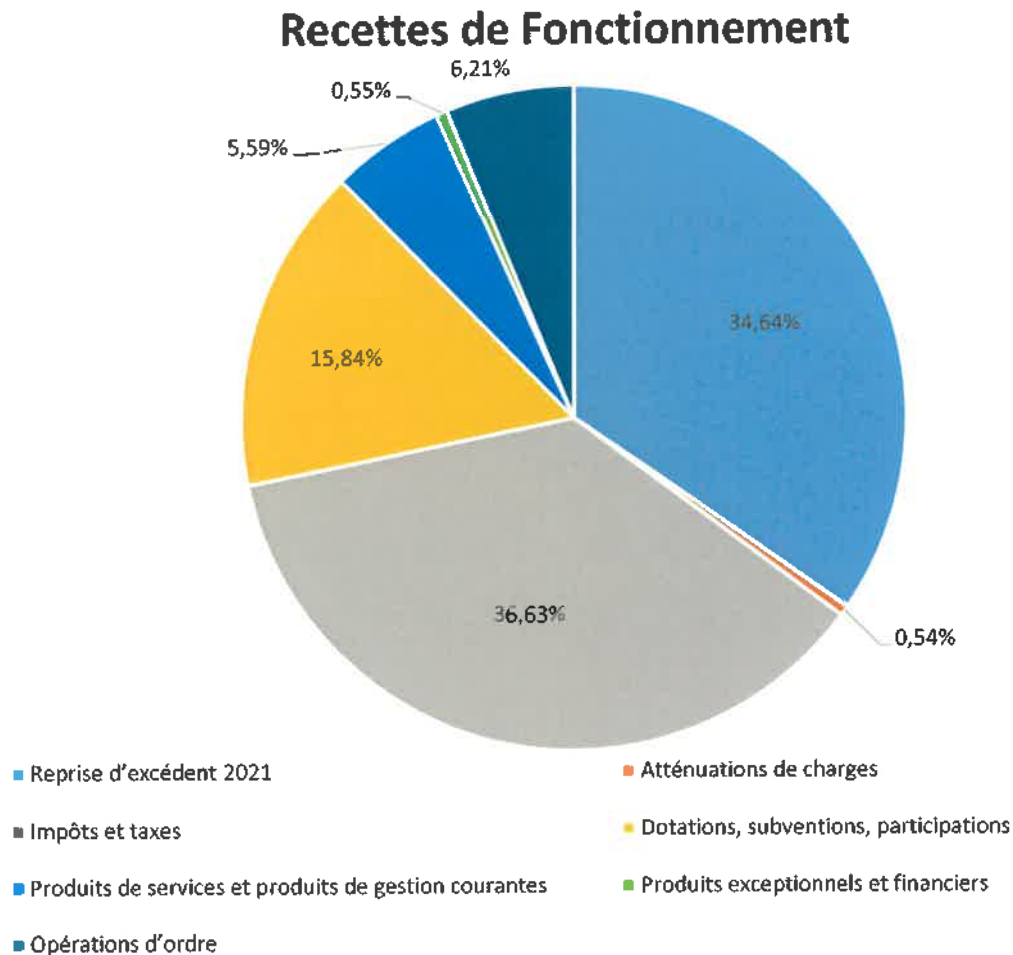
Dépenses de Fonctionnement



- | | |
|---|--|
| ● Frais de fonctionnement des services | ● Charges de personnel |
| ● Reversement à la Communauté de Communes | ● Autres charges de gestion courantes |
| ● Charges exceptionnelles | ● Intérêts emprunts |
| ● Dotation aux amortissements | ● Opérations d'ordre |
| ■ Dépenses imprévues | ● Virement à la section d'investissement |

Recettes de fonctionnement

Reprise d'excédent 2021	34,64 %	637 366,35 €
Atténuations de charges	0,54 %	10 000,00 €
Impôts et taxes	36,63 %	674 050,00 €
Dotations, subventions, participations	15,84 %	291 400,00 €
Produits de services et produits de gestion courantes	5,59 %	102 865,00 €
Produits exceptionnels et financiers	0,55 %	10 205,00 €
Opérations d'ordre	6,21 %	114 300,00 €



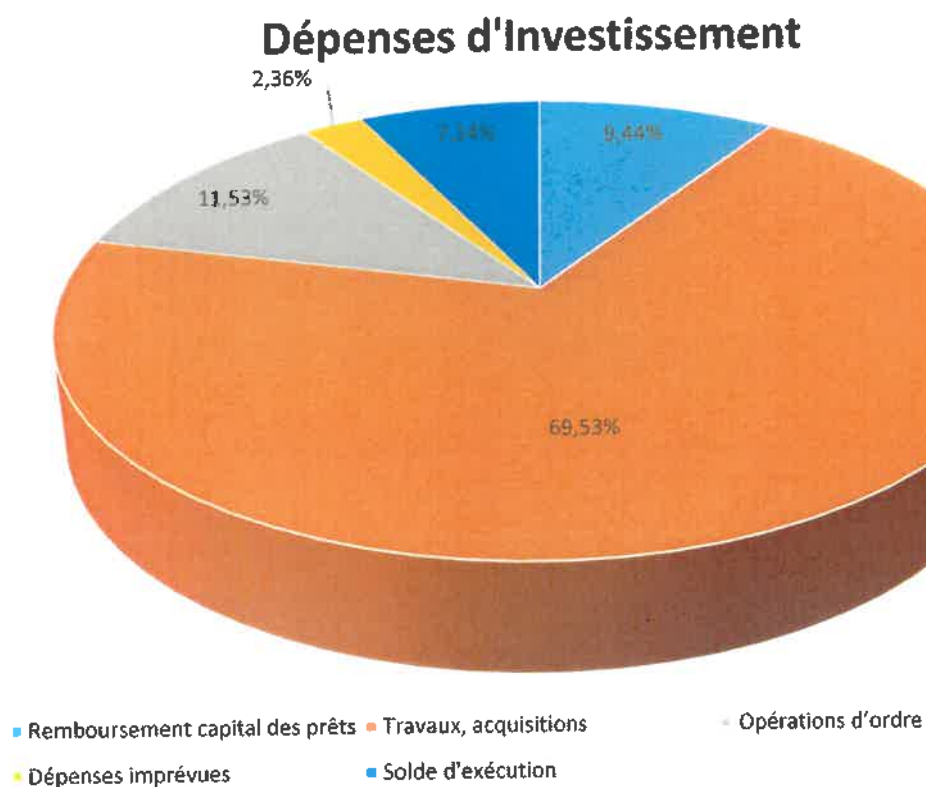
En recettes de fonctionnement :

- La DGF a été votée avec des modifications par-rapport à l'année dernière soit :
 - Dotation forfaitaire 114 000,00 €
 - Dotation de solidarité rurale 69 000,00 €
 - Dotation nationale de péréquation 60 000,00 €

- Les impôts locaux n'ont pas augmentés :
 - Foncier bâti 27,39 %
 - Foncier non bâti 77,33 %

Dépenses d'investissement

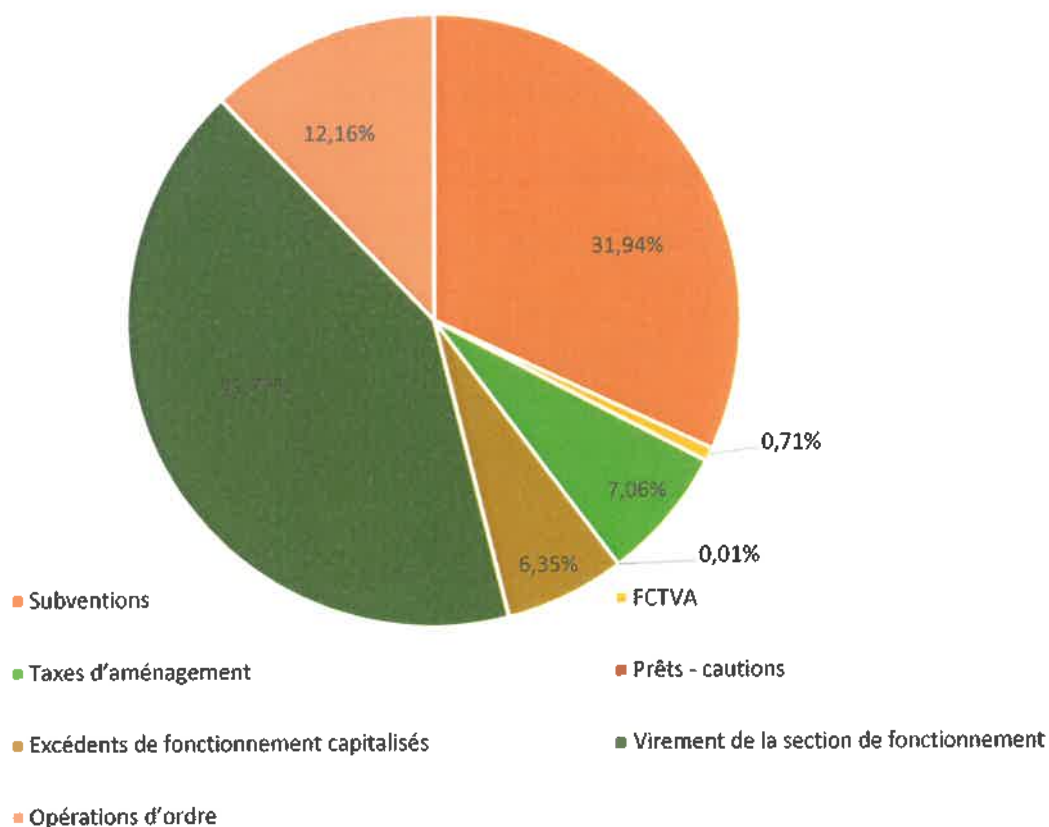
Remboursement capital des prêts	9,44 %	93 500,00 €
Travaux, acquisitions	69,53 %	689 196,84 €
Opérations d'ordre	11,53 %	114 300,00 €
Dépenses imprévues	2,36 %	23 402,00 €
Solde d'exécution	7,14 %	70 785,11 €



Recettes d'investissement

Subventions	31,94 %	316 567,60 €
FCTVA	0,71 %	7 000,00 €
Taxes d'aménagement	7,06 %	70 000,00 €
Prêts - cautions	0,01 %	50,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	6,35 %	63 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	41,77 %	414 033,35 €
Opérations d'ordre	12,16 %	120 533,00 €

Recettes d'Investissement



En investissement, sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- Création de sanitaires et de stationnements à la salle polyvalente pour les personnes à mobilité réduite
- Extension de la vidéo-protection
- Réfection du boulevard du Ruisseau
- Aménagements au château
- Création d'un trompe œil au monument aux morts
- Clôture du cimetière
- Création d'un pumtrack

L'ensemble de ce budget s'équilibre donc :

- En dépenses et recettes de **fonctionnement à 1 840 186,35 €**
- En dépenses et recettes d'**investissement à 991 183,95 €**

Il est soumis au Conseil le 14 Avril 2022 avec pour objectifs la volonté de :

- Maîtriser les dépenses à caractère général,
- La stabilité de la fiscalité
- La mobilisation des subventions chaque fois que possible

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT – Budget Primitif 2022

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	742 023,00 €	915 383,00 €
Recettes	742 023,00 €	915 383,00 €

PRINCIPAUX RATIOS

Informations	Valeurs BP 2022	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement / population	967,60€/hab	276,00
Produit des impositions directes / population	416,73€/hab	283,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	812,94€/hab	329,00
Dépenses d'équipement brut / population	514,71€/hab	74,00
Encours de dette / population	750,30€/hab	181,00
DGF / population	85,14€/hab	51,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,52 %	38,90 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	127,57 %	89,50 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	63,32 %	22,40 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	92,29 %	55,00 %

Encours de la dette au 01/01/2022 (capital restant dû) : 1 004 649,52 €

Effectifs au 01/01/2022 :

Statut	Agents	ETP
Adjoints administratifs	5	4,34
Adjoints d'animation	2	1,07
Adjoints techniques	13	9,30
ATSEM	1	1
Rédacteurs territoriaux	1	0,91
Brigadiers	1	1
Total/nombre agents dans l'établissement	23 agents	17,62

(ETP Equivalent Temps Plein)



Le Maire,

L. BRUNET



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice	15	L'an deux mille vingt deux
Présents	11	le 14 Avril
Votants	15	le Conseil Municipal de la commune de CREISSAN dûment convoqué, s'est réuni en
Pouvoirs	4	session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. BRUNET Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2022

N°2022-27

PRESENTS : BRUNET Laurent, MASSE Michel, HENRION Martine, MONTAGNE Stéphane, SERRE Philippe, RICHERT Evelyne, MAILLE Valérie, CHABANON Géraldine, GIL Sébastien, LAUR Marie-Paule, LECOMTE Corinne.

ABSTENTS EXCUSES : SECQ Fanny, HERAIL Bernard, LEGIER Joséphine, ROUANET Thomas.

POUVOIRS : LEGIER Joséphine à LECOMTE Corinne
SECQ Fanny à MASSE Michel
ROUANET Thomas à BRUNET Laurent
HERAIL Bernard à CHABANON Géraldine

Mme LAUR Marie-Paule a été nommée secrétaire de séance.



Objet : Budget Principal 2022

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée le projet de Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :	1 840 186,35 €
- Recettes :	1 840 186,35 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	991 183,95 €
- Recettes :	991 183,95 €

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget primitif pour 2022 présenté par Monsieur le Maire.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- Adopte le projet de Budget 2022 arrêté comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Laurent BRUNET

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1 NA, 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Transmis au Représentant de l'Etat le :

22 AVR. 2022

LE MAIRE

L. BRUNET

REPUBLIQUE FRANÇAISE



- CREISSAN (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340089800010

POSTE COMPTABLE : SGC DU BITERROIS

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE CREISSAN (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	34
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	35
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	40
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	41
D2 - Arrêté et signatures	42

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NDR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CREISSAN MAIRIE DE CREISSAN	BP 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 840 186,35	1 202 820,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 637 366,35
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 840 186,35	1 840 186,35

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	920 398,84	983 153,95
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	8 030,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 70 785,11	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		991 183,95	991 183,95
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 831 370,30	2 831 370,30

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	405 212,00	0,00	430 950,00	430 950,00	430 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	637 910,00	0,00	654 600,00	654 600,00	654 600,00
014	Atténuations de produits	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	132 055,00	0,00	132 105,00	132 105,00	132 105,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 213 177,00	0,00	1 255 655,00	1 255 655,00	1 255 655,00
66	Charges financières	36 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	7 138,00	0,00	5 365,00	5 365,00	5 365,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 267 815,00	0,00	1 305 620,00	1 305 620,00	1 305 620,00
023	Virament à la section d'investissement (5)	482 309,99	0,00	414 033,35	414 033,35	414 033,35
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	111 071,25	0,00	120 533,00	120 533,00	120 533,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		593 381,24	0,00	534 566,35	534 566,35	534 566,35
TOTAL		1 861 196,24	0,00	1 840 186,35	1 840 186,35	1 840 186,35

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 840 186,35
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	29 100,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	80 365,00	0,00	74 865,00	74 865,00	74 865,00
73	Impôts et taxes	659 800,00	0,00	674 050,00	674 050,00	674 050,00
74	Dotations et participations	285 400,00	0,00	291 400,00	291 400,00	291 400,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 089 665,00	0,00	1 078 315,00	1 078 315,00	1 078 315,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels	212 000,00	0,00	10 200,00	10 200,00	10 200,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 301 670,00	0,00	1 088 520,00	1 088 520,00	1 088 520,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	115 276,16	0,00	114 300,00	114 300,00	114 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		115 276,16	0,00	114 300,00	114 300,00	114 300,00
TOTAL		1 416 946,16	0,00	1 202 820,00	1 202 820,00	1 202 820,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	637 366,35
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 840 186,35
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	420 266,35	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 580,00	0,00	21 550,00	21 550,00	21 550,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	678 718,53	0,00	667 646,84	667 646,84	667 646,84
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	682 298,53	0,00	689 196,84	689 196,84	689 196,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	87 500,00	0,00	93 500,00	93 500,00	93 500,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	28 470,00	0,00	23 402,00	23 402,00	23 402,00
	Total des dépenses financières	115 970,00	0,00	116 902,00	116 902,00	116 902,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	798 268,53	0,00	806 098,84	806 098,84	806 098,84
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	115 276,16	0,00	114 300,00	114 300,00	114 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	115 276,16	0,00	114 300,00	114 300,00	114 300,00
	TOTAL	913 544,69	0,00	920 398,84	920 398,84	920 398,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	70 785,11
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	991 183,95
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	170 350,00	8 030,00	308 537,60	308 537,60	316 567,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	190 850,00	8 030,00	308 537,60	308 537,60	316 567,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	84 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	84 050,00	0,00	140 050,00	140 050,00	140 050,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	274 900,00	8 030,00	448 587,60	448 587,60	456 617,60
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	482 309,99	0,00	414 033,35	414 033,35	414 033,35
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	111 071,25	0,00	120 533,00	120 533,00	120 533,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	593 381,24	0,00	534 566,35	534 566,35	534 566,35

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	868 281,24	8 030,09	983 153,95	983 153,95	991 183,95
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						991 183,95

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	420 266,35
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	430 950,00		430 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	654 600,00		654 600,00
014	Atténuations de produits	38 000,00		38 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	132 105,00		132 105,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	33 000,00	0,00	33 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 600,00	0,00	1 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 365,00	120 533,00	125 898,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement		414 033,35	414 033,35
Dépenses de fonctionnement – Total		1 305 620,00	534 566,35	1 840 186,35

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 840 186,35
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	64 278,16	64 278,16
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	93 500,00	0,00	93 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutraf. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	21 550,00	0,00	21 550,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	667 646,84	50 021,84	717 668,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	23 402,00		23 402,00
Dépenses d'investissement – Total		806 098,84	114 300,00	920 398,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	70 785,11
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	991 183,95
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annex IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	74 865,00		74 865,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	674 050,00		674 050,00
74	Dotations et participations	291 400,00		291 400,00
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00	0,00	28 000,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00
77	Produits exceptionnels	10 200,00	64 300,00	74 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 088 520,00	114 300,00	1 202 820,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	637 366,35
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 840 186,35
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	77 000,00	0,00	77 000,00
13	Subventions d'investissement	316 567,60	1 267,69	317 835,29
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	50,00	0,00	50,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		119 265,31	119 265,31
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		414 033,35	414 033,35
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		393 617,60	534 566,35	928 183,95

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	63 000,00
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	991 183,95
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	405 212,00	430 950,00	430 950,00
60611	Eau et assainissement	8 000,00	13 000,00	13 000,00
60612	Energie - Electricité	35 000,00	60 000,00	60 000,00
60622	Carburants	1 700,00	3 000,00	3 000,00
60623	Alimentation	21 000,00	30 000,00	30 000,00
60624	Produits de traitement	200,00	200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	20 000,00	25 000,00	25 000,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	1 500,00	1 500,00
60633	Fournitures de voirie	500,00	500,00	500,00
60636	Vêtements de travail	1 900,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 100,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00	41 000,00	41 000,00
6132	Locations immobilières	3 300,00	3 300,00	3 300,00
6135	Locations mobilières	31 000,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	33 000,00	37 000,00	37 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	16 000,00	14 000,00	14 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 500,00	6 500,00	6 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	-1 300,00	2 000,00	2 000,00
61524	Entretien bois et forêts	64 000,00	41 000,00	41 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 862,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	2 000,00	6 000,00	6 000,00
6161	Multirisques	8 900,00	9 600,00	9 600,00
6182	Documentation générale et technique	700,00	800,00	800,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	1 800,00	1 500,00	1 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	900,00	900,00	900,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6237	Publications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	450,00	450,00	450,00
6284	Redevances pour services rendus	4 000,00	20 000,00	20 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	11 000,00	11 200,00	11 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	637 910,00	654 600,00	654 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 200,00	7 000,00	7 000,00
6411	Personnel titulaire	260 000,00	260 000,00	260 000,00
6413	Personnel non titulaire	150 000,00	180 000,00	180 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	7 600,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	83 000,00	85 000,00	85 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	80 000,00	82 000,00	82 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	5 600,00	5 600,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	18 000,00	23 500,00	23 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	500,00	500,00	500,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	130,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 880,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	14 100,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	38 000,00	38 000,00	38 000,00
739211	Attributions de compensation	38 000,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	132 055,00	132 105,00	132 105,00
6531	Indemnités	52 000,00	52 000,00	52 000,00
6532	Frais de mission	150,00	100,00	100,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	1 200,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	26 100,00	26 500,00	26 500,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	3 100,00	3 500,00	3 500,00
65548	Autres contributions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6574	Subv. fonct. Associat ⁿ , personnes privée	17 000,00	17 000,00	17 000,00
65888	Autres	5,00	5,00	5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 213 177,00	1 255 655,00	1 255 655,00
66	Charges financières (b)	36 000,00	33 000,00	33 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	36 000,00	33 000,00	33 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	1 600,00	1 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	7 138,00	5 365,00	5 365,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	7 138,00	5 365,00	5 365,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 267 815,00	1 305 620,00	1 305 620,00
023	Virement à la section d'investissement	482 309,99	414 033,35	414 033,35
042	Opératⁿ ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	111 071,25	120 533,00	120 533,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	109 838,25	119 300,00	119 300,00
6871	Dot. amort. exceptionnels Immos	1 233,00	1 233,00	1 233,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		593 381,24	534 566,35	534 566,35
043	Opératⁿ ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		593 381,24	534 566,35	534 566,35
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 861 196,24	1 840 186,35	1 840 186,35

+

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 840 186,35
--	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	29 100,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	29 100,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	80 365,00	74 865,00	74 865,00
7011	Ventes d'eau	800,00	250,00	250,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	300,00	300,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	750,00	1 000,00	1 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	15,00	15,00	15,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	32 000,00	35 000,00	35 000,00
70688	Autres prestations de services	500,00	300,00	300,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. régies	33 000,00	25 000,00	25 000,00
73	Impôts et taxes	659 800,00	674 050,00	674 050,00
73111	Impôts directs locaux	515 000,00	558 000,00	558 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	19 000,00	20 000,00	20 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	35 000,00	20 000,00	20 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 500,00	800,00	800,00
7336	Droits de place	300,00	250,00	250,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	24 000,00	20 000,00	20 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	55 000,00	45 000,00	45 000,00
74	Dotations et participations	285 400,00	291 400,00	291 400,00
7411	Dotation forfaitaire	115 000,00	114 000,00	114 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	65 000,00	69 000,00	69 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	66 000,00	60 000,00	60 000,00
744	FCTVA	8 000,00	1 000,00	1 000,00
74758	Participat° Autres groupements	9 500,00	9 500,00	9 500,00
7478	Participat° Autres organismes	3 400,00	19 000,00	19 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 500,00	4 900,00	4 900,00
7488	Autres attributions et participations	14 000,00	14 000,00	14 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	28 000,00	28 000,00
752	Revenus des immeubles	26 000,00	19 000,00	19 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	9 000,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 089 665,00	1 078 315,00	1 078 315,00
76	Produits financiers (b)	5,00	5,00	5,00
761	Produits de participations	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels (c)	212 000,00	10 200,00	10 200,00
7788	Produits exceptionnels divers	212 000,00	10 200,00	10 200,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 301 670,00	1 088 520,00	1 088 520,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	115 276,16	114 300,00	114 300,00
722	Immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00	50 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	65 276,16	64 300,00	64 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		115 276,16	114 300,00	114 300,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 416 946,16	1 202 820,00	1 202 820,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	637 366,35
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 840 186,35
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 580,00	21 550,00	21 550,00
2031	Frais d'études	1 530,00	20 000,00	20 000,00
2051	Concessions, droits similaires	2 050,00	1 550,00	1 550,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	678 718,53	667 646,84	667 646,84
2111	Terrains nus	2 800,00	2 000,00	2 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	14 400,00	14 400,00
21311	Hôtel de ville	4 850,00	43 500,00	43 500,00
21316	Equipements du cimetière	53 000,00	38 218,00	38 218,00
21318	Autres bâtiments publics	227 019,02	253 050,00	253 050,00
2135	Installations générales, agencements	22 205,00	20 500,00	20 500,00
2138	Autres constructions	2 300,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	39 600,00	39 600,00	39 600,00
2152	Installations de voirie	206 350,00	133 450,00	133 450,00
21534	Réseaux d'électrification	8 000,00	6 200,00	6 200,00
21538	Autres réseaux	43 608,00	44 900,00	44 900,00
2181	Installat° générales, agencements	1 300,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	20 500,00	20 500,00	20 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	14 140,00	1 325,00	1 325,00
2184	Mobilier	7 600,00	1 655,00	1 655,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 446,51	48 348,84	48 348,84
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		682 298,53	689 196,84	689 196,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	87 500,00	93 500,00	93 500,00
1641	Emprunts en euros	87 000,00	93 000,00	93 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	28 470,00	23 402,00	23 402,00
Total des dépenses financières		115 970,00	116 902,00	116 902,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		798 268,53	806 098,84	806 098,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	115 276,16	114 300,00	114 300,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	65 276,16	64 278,16	64 278,16
13911	Etat et établissements nationaux	19 856,73	19 856,73	19 856,73
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	6 973,28	6 973,28	6 973,28
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	23 820,34	24 055,34	24 055,34
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	1 233,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	179,81	179,81	179,81
13931	Sub. transf cpte résult. D.E. T.R.	838,00	838,00	838,00
13932	Sub. transf cpte résult. Amendes police	250,00	250,00	250,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	1 500,00	1 500,00	1 500,00
13936	Sub. transf cpte résult. PVR	10 625,00	10 625,00	10 625,00
	Charges transférées (9)	50 000,00	50 021,84	50 021,84
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00	20 021,84	20 021,84
2135	Installations générales, agencements	30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		115 276,16	114 300,00	114 300,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		913 544,69	920 398,84	920 398,84

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	70 785,11
---	------------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				991 183,95

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	170 350,00	308 537,60	308 537,60
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	38 148,00	38 148,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	10 350,00	10 350,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	92 000,00	92 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	25 350,00	36 150,00	36 150,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	5 000,00	5 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	145 000,00	126 889,60	126 889,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	20 500,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	20 500,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		190 850,00	308 537,60	308 537,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	84 000,00	140 000,00	140 000,00
10222	FCTVA	24 000,00	7 000,00	7 000,00
10223	TLE	60 000,00	70 000,00	70 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	63 000,00	63 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	50,00	50,00	50,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		84 050,00	140 050,00	140 050,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		274 900,00	448 587,60	448 587,60
021	Virement de la sect° de fonctionnement	482 309,99	414 033,35	414 033,35
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	111 071,25	120 533,00	120 533,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	1 233,00	1 267,69	1 267,69
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 205,00	1 205,00	1 205,00
28031	Frais d'études	2 681,00	2 993,00	2 993,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	6 158,00	6 158,00	6 158,00
28051	Concessions et droits similaires	1 978,13	1 845,26	1 845,26
28128	Autres aménagements de terrains	1 632,00	1 632,00	1 632,00
281318	Autres bâtiments publics	30 450,00	31 821,00	31 821,00
28135	Installations générales, agencements, ..	26 410,57	29 552,00	29 552,00
28138	Autres constructions	9 731,00	9 281,00	9 281,00
28152	Installations de voirie	741,13	497,00	497,00
281534	Réseaux d'électrification	445,00	445,00	445,00
281538	Autres réseaux	14 950,00	16 154,00	16 154,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	192,00	192,00	192,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	512,00	512,00	512,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	809,11	801,00	801,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	149,00	149,00
28182	Matériel de transport	231,00	231,00	231,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 277,19	3 609,80	3 609,80
28184	Mobilier	2 719,89	3 670,22	3 670,22
28188	Autres immo. corporelles	7 715,23	8 517,03	8 517,03
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		593 381,24	534 566,35	534 566,35
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		593 381,24	534 566,35	534 566,35
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		868 281,24	983 153,95	983 153,95

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	8 030,00
-----------------------------------	-----------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			991 183,95

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 261 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 261 500,00									
111169E	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	02/03/2020		25/06/2020	218 000,00	F		1,310	1,310	euros	T	X	N	A-1
411273E	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	15/07/2021		29/10/2021	20 500,00	F		0,230	0,230	euros	T	X	N	A-1
4352590	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	05/11/2014		25/11/2015	60 000,00	F		3,130	3,130	euros	A	P	N	A-1
8421143	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	18/07/2013		25/07/2014	200 000,00	F		3,630	3,630	euros	A	P	N	A-1
A170600E	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	27/12/2016		25/03/2017	160 000,00	F		1,320	1,320	euros	T	X	N	A-1
A1709045000	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	09/02/2009		25/05/2010	0,00	F		4,860	4,860	euros	A	P	N	A-1
ARC21075	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	19/08/2004		25/09/2006	214 000,00	F		3,012	3,012	euros	A	P	N	A-1
MIN214756EUR/0220191/001	DEXIA CREDIT LOCAL	01/05/2003		01/05/2004	121 000,00	F		4,960	4,960	euros	A	P	N	A-1
MON242922EUR/0253873/001	DEXIA CREDIT LOCAL	01/02/2007		01/02/2007	200 000,00	F		4,240	4,240	euros	S	S	N	A-1
MON516021EUR	LA BANQUE POSTALE	29/08/2017		01/11/2017	48 000,00	F		1,740	1,740	euros	T	X	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					1 261 500,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégories d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB)1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 004 649,52				92 784,30	32 366,93	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 004 649,52				92 784,30	32 366,93	0,00	0,00	
111168E	N	0,00	A-1	207 495,59	27,00	F	1,310	6 111,35	2 588,25	0,00	0,00	
411273E	N	0,00	A-1	19 480,59	3,00	F	0,230	4 093,51	41,28	0,00	0,00	
4352590	N	0,00	A-1	43 048,64	12,00	F	3,130	2 734,15	1 347,42	0,00	0,00	
8421143	N	0,00	A-1	107 574,37	6,00	F	3,890	13 665,50	4 184,64	0,00	0,00	
A170600E	N	0,00	A-1	124 494,16	9,00	F	1,320	11 538,14	1 603,95	0,00	0,00	
A1709045000	N	0,00	A-1	331 375,07	12,00	F	4,860	18 875,25	16 104,83	0,00	0,00	
ARC21075	N	0,00	A-1	14 921,85	2,00	F	0,000	14 572,15	707,96	0,00	0,00	
MIN214756EUR/0220191/001	N	0,00	A-1	53 971,60	6,00	F	4,960	5 927,61	2 390,91	0,00	0,00	
MON242922EUR/0253873/001	N	0,00	A-1	66 643,75	4,00	F	4,240	12 234,41	2 697,37	0,00	0,00	
MON516021EUR	N	0,00	A-1	35 643,90	9,00	F	1,740	3 042,23	600,42	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 004 649,52					92 784,30	32 386,93	0,00	0,00

(9) S'agissent des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le libellé « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A2.3

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (bunnet) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 2 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 6611) et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et capitalisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et capitalisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zone euro		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre cas indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simplifié. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits		10	0	0	0	0	
	% de l'encours		96,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		1 004 649,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		180 680,16	I 180 680,16
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		93 000,00	93 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	93 000,00	93 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		87 680,16	87 680,16
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	64 278,16	64 278,16
020	Dépenses imprévues	23 402,00	23 402,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	180 680,16	0,00	70 785,11	251 465,27

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		610 298,66	III 610 298,66
Ressources propres externes de l'année (a)		77 000,00	77 000,00
10222	FCTVA	7 000,00	7 000,00
10223	TLE	70 000,00	70 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		533 298,66	533 298,66
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 205,00	1 205,00
28031	Frais d'études	2 993,00	2 993,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	6 158,00	6 158,00
28051	Concessions et droits similaires	1 845,26	1 845,26
28128	Autres aménagements de terrains	1 632,00	1 632,00
281318	Autres bâtiments publics	31 821,00	31 821,00
28135	Installations générales, agencements, ..	29 552,00	29 552,00
28138	Autres constructions	9 281,00	9 281,00
28152	Installations de voirie	497,00	497,00
281534	Réseaux d'électrification	445,00	445,00
281538	Autres réseaux	16 154,00	16 154,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	192,00	192,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	512,00	512,00
28158	Autres installat*, matériel et outillage	801,00	801,00
28181	Installations générales, aménagat divers	149,00	149,00
28182	Matériel de transport	231,00	231,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 609,80	3 609,80
28184	Mobilier	3 670,22	3 670,22
28188	Autres immo. corporelles	8 517,03	8 517,03
29...	Prov. pour dépréciat* immobilisations		
39...	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	414 033,35	414 033,35

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	610 298,66	8 030,00	0,00	63 000,00	681 328,66

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	251 465,27
Ressources propres disponibles	IV	681 328,66
Solde	V = IV - II (6)	429 863,39

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicités des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	2,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2° CLASSE	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2° CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		2,00	2,00	4,00	2,00	2,00	4,00
ADJOINT D ANIMATION	C	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 1ERE CLASSE ECOLES MATE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	4,00	14,00	12,00	2,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ADJOINT D ANIMATION	C	OTR	401,00	0,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
ADJOINT D ANIMATION	C	OTR	432,00	0,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367,00	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moût du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347, contrat à durée indéterminée obligatoirement proposés à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrat aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	1 019 000,00	12,65	48,84	78,31	497 679,60	100,86
TFPNB	42 200,00	1,69	77,33	0,00	32 633,26	1,69
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 061 200,00	0,00			530 312,86	0,00

Exercice 2022

COMMUNE DE CREISSAN

Amortissement des subventions

Désignation des biens	Année de réalisation	Valeur comptable d'origine	Amortissements pratiqués	Valeur comptable nette	Durée amort.	Amortissement	Valeur actuelle
13911 Aire de lavage	2008	37 256,10	22 344,00	14 912,10	20	1 862,00	13 050,10
	2009	34 150,74	18 595,00	15 555,74	20	1 707,00	13 848,74
	2010	86 177,60	43 080,00	43 097,60	20	4 308,00	38 789,60
	2011	40 906,51	18 405,00	22 501,51	20	2 045,00	20 456,51
	2015	16578,42	4 973,52	11 604,90	20	828,92	10 775,98
	2016	3596,25	899,06	2 697,19	20	179,81	2 517,38
	2017	8341,77	1 668,00	6 673,77	20	417,00	6 256,77
	2018	170197,85	25 527,00	144 670,85	20	8 509,00	136 161,85
Total		397 205,24	135 491,58	261 713,66		19 856,73	241 856,93
13912 Apt Benes	2009	20 000,00	11 000,00	9 000,00	20	1 000,00	8 000,00
	2011	21 863,00	9 837,00	12 026,00	20	1 093,00	10 933,00
	2012	1 200,00	480,00	720,00	20	60,00	660,00
	2013	25 826,00	9 037,00	16 789,00	20	1 291,00	15 498,00
	2014	2 520,00	756,00	1 764,00	20	126,00	1 638,00
	2016	7285,50	1 821,38	5 464,12	20	364,28	5 099,85
	2018	60805,89	9 117,00	51 688,89	20	3 039,00	48 649,89
	Total		139 500,39	42 048,38	97 452,01		6 973,28
13913 (école) voirie voirie voirie salle des fêtes salle des fêtes Apt Benes Aire de lavage	2006	6 157,00	4 298,00	1 859,00	20	307,00	1 552,00
	2006	2 782,30	1 946,00	836,30	20	139,00	697,30
	2006	27 522,00	19 264,00	8 258,00	20	1 376,00	6 882,00
	2007	15 476,80	10 049,00	5 427,80	20	773,00	4 654,80
	2008	30 165,70	18 096,00	12 069,70	20	1 508,00	10 561,70
	2009	73 758,00	40 557,00	33 201,00	20	3 687,00	29 514,00
	2010	138 712,00	69 350,00	69 362,00	20	6 935,00	62 427,00
	2011	52 168,90	23 472,00	28 696,90	20	2 608,00	26 088,90
	2012	12 562,00	5 024,00	7 538,00	20	628,00	6 910,00
	2013	53 585,88	18 753,00	34 832,88	20	2 679,00	32 153,88
	2014	5 854,89	1 752,00	4 102,89	20	292,00	3 810,89
	2015	500,00	150,00	350,00	20	25,00	325,00
	2016	35 766,73	8 941,69	26 825,04	20	1 788,34	25 036,71
	2017	10 165,58	2 032,00	8 133,58	20	508,00	7 625,58
	2018	11 346,53	1 701,00	9 645,53	20	567,00	9 078,53
	2021	4 710,40		4 710,40	20	235,00	4 475,40
Total		481 234,71	225 385,69	255 849,02		24 055,34	231 793,69
13918	2016	3 596,25	899,06	2 697,19	20	179,81	2 517,38
	Total	3 596,25	899,06	2 697,19		179,81	2 517,38
13931 (école) voirie	2006	2 530,36	1 764,00	766,36	20	126,00	640,36
	2006	14 242,50	9 968,00	4 274,50	20	712,00	3 562,50
	Total	16 772,86	11 732,00	5 040,86		838,00	4 202,86
13932 (abri bus)	2007	5 000,00	3 250,00	1 750,00	20	250,00	1 500,00
	Total	5 000,00	3 250,00	1 750,00		250,00	1 500,00
13933 (voirie)	2006	30 010,57	21 000,00	9 010,57	20	1 500,00	7 510,57
	Total	30 010,57	21 000,00	9 010,57		1 500,00	7 510,57
13936 (voirie) voirie	2006	5 608,00	3 920,00	1 688,00	20	280,00	1 408,00
	2006	204 361,38	143 052,00	61 309,38	20	10 218,00	51 091,38
	2007	2 541,84	1 651,00	890,84	20	127,00	763,84
	Total	212 511,22	148 623,00	63 888,22		10 625,00	53 263,22
TOTAUX		1 285 831,24	588 429,71	697 401,53		64 278,16	633 123,38

Exercice 2022

COMMUNE DE CREISSAN

AMORTISSEMENTS

Désignation des biens	Année de réalisation	Valeur comptable d'origine	Amortissements pratiqués	Valeur comptable nette	Durée amort.	Amortissement	Valeur actuelle
2802	2011	1 607,02	1 607,02	2,02	5	-	-
	2016	12 052,80	8 435,00	3 617,80	10	1 205,00	2 412,80
	Total	13 659,82	10 042,02	3 619,82		1205,00	2412,80
28031	2004	1 119,46	1 119,46	-	5	-	-
	2008	57 557,50	57 557,50	-	5	-	-
	2009	27 009,27	27 009,27	-	5	-	-
	2010	2 508,01	2 004,00	-	5	-	-
	2011	2 087,02	1 251,00	-	5	-	-
	2013	189,67	189,67	-	1	-	-
	2014	13 634,00	13 634,00	-	5	-	-
	2015	40 127,84	40 127,84	-	5	-	-
	2017	12 438,00	9 948,00	2 490,00	5	2 490,00	-
	2018	972,00	582,00	390,00	5	194,00	196,00
	2021	1 548,00	-	1 548,00	5	309,00	1 239,00
Total	159 190,77	153 422,74	4 428,00		2 993,00	1 435,00	
28033	2007	223,90	223,90	-	5	-	-
	2008	11 733,33	11 733,33	-	5	-	-
	2009	3 592,47	3 592,47	-	5	-	-
	2010	589,20	589,20	-	1	-	-
	2010	2 832,08	2 264,40	-	5	-	-
	2011	1 398,61	1 398,61	-	5	-	-
	2014	533,32	318,00	-	5	-	-
Total	20 902,91	20 119,91	-		-	-	
28041512	2016	92 374,00	30 790,00	61 584,00	15	6 158,00	55 426,00
	Total	92 374,00	30 790,00	61 584,00		6 158,00	55 426,00
2805	avant	36 651,56	36 651,56	-	2	-	-
	2005	657,80	657,80	-	2	-	-
	2006	53,82	53,82	-	2	-	-
	2007	2 750,79	2 750,79	-	2	-	-
Total	40 113,97	40 113,97	-		-	-	
28051	2013	466,44	466,44	-	2	-	-
	2014	1 896,00	1 896,00	-	2	-	-
	2015	4 731,90	4 731,90	-	2	-	-
	2016	2 893,99	2 410,33	483,66	6	483,66	0,00
	2018	2 053,60	2 053,60	-	2	-	-
	2019	2 293,13	2 293,13	-	2	-	-
	2020	699,60	349,00	350,60	2	350,60	-
	2021	2 023,10	-	2 023,10	2	1 011,00	1 012,10
Total	17 057,76	14 200,40	2 857,36		1 845,26	1 012,10	
28128	2008	5 698,94	3 032,00	2 666,94	15	379,00	2 287,94
	2010	1 453,14	676,00	777,14	15	96,00	681,14

	2011	908,96	300,00	608,96	15	60,00	548,96
	2011	1 980,00	792,00	1 188,00	10	198,00	990,00
	2011	10 310,59	2 745,00	7 565,59	15	687,00	6 878,59
	2019	3 186,25	424,00	2 762,25	15	212,00	2 550,25
	Total	23 537,88	7 969,00	15 568,88		1 632,00	13 936,88
281312	2015	3 338,71	3 338,71	-	2	-	-
	Total	3 338,71	3 338,71	-		-	-
281318	2007	25 348,07	17 738,00	7 610,07	20	1 267,00	6 343,07
	2008	26 303,75	17 095,00	9 208,75	20	1 315,00	7 893,75
	2013	1 893,27	1 893,27	-	5	-	-
	2013	223 735,17	119 322,70	104 412,47	15	14 915,00	89 497,47
	2014	50 915,22	23 738,00	27 177,22	15	3 389,00	23 788,22
	2014	102,00	102,00	-	1	-	-
	2015	20 058,05	8 022,00	12 036,05	15	1 337,00	10 699,05
	2016	8 882,36	2 960,00	5 922,36	15	592,00	5 330,36
	2017	2 050,58	1 024,00	1 026,58	8	256,00	770,58
	2017	26 204,63	6 984,00	19 220,63	15	1 746,00	17 474,63
	2018	608,99	363,00	245,99	5	121,00	124,99
	2018	48 589,36	9 717,00	38 872,36	15	3 239,00	35 633,36
travaux en régie	2018	22 254,17	3 336,00	18 918,17	20	1 112,00	17 806,17
travaux en régie	2019	11 986,42	1 198,00	10 788,42	20	599,00	10 189,42
	2020	1,00	1,00	-	1	-	-
travaux en régie	2020	11 220,28	561,00	10 659,28	20	561,00	10 098,28
	2021	3 780,02		3 780,02	10	378,00	3 402,02
travaux en régie	2021	19 882,98		19 882,98	20	994,00	18 888,98
	Total	503 816,32	214 054,97	289 761,35		31 821,00	257 940,35
28135	2008	30 564,28	26 481,00	4 083,28	15	2 037,00	2 046,28
	2009	104 769,49	88 310,00	16 459,49	15	6 984,00	9 475,49
	2010	6 561,29	4 807,00	1 754,29	15	437,00	1 317,29
	2011	7 981,24	5 320,00	2 661,24	15	532,00	2 129,24
	2011	68 772,30	45 840,00	22 932,30	15	4 584,00	18 348,30
	2012	34 584,30	20 745,00	13 839,30	15	2 305,00	11 534,30
	2012	295,41	295,41	-	1	-	-
	2013	19 408,24	19 408,24	-	5	-	-
	2013	4 047,62	2 152,00	1 895,62	15	269,00	1 626,62
	2015	1 426,57	1 426,57	-	5	-	-
	2016	1 475,80	490,00	985,80	15	98,00	887,80
	2017	4 484,40	1 192,00	3 292,40	15	298,00	2 994,40
travaux en régie	2018	18 387,58	3 675,00	14 712,58	15	1 225,00	13 487,58
	2018	2 389,35	477,00	1 912,35	15	159,00	1 753,35
	2019	1 907,11	762,00	1 145,11	5	381,00	764,11
	2019	14 134,75	1 884,00	12 250,75	15	942,00	11 308,75
travaux en régie	2019	28 142,70	3 752,00	24 390,70	15	1 876,00	22 514,70
	2020	6 279,24	1 255,00	5 024,24	5	1 255,00	3 769,24
travaux en régie	2020	29 139,91	1 942,00	27 197,91	15	1 942,00	25 255,91
	2020	12 000,00	800,00	11 200,00	15	800,00	10 400,00
	2021	7 211,99		7 211,99	5	1 442,00	5 769,99
travaux en régie	2021	29 797,77		29 797,77	15	1 986,00	27 811,77
	Total	433 761,34	231 014,22	202 747,12		29 552,00	173 195,12
28138							
Aire de lavage	2016	3 480,00	3 480,00	-	8	-	-
Aire de lavage	2017	240 836,50	32 108,00	208 728,50	30	8 027,00	200 701,50
	2018	3 200,00	960,00	2 240,00	10	320,00	1 920,00
Aire de lavage	2018	28 027,75	2 802,00	25 225,75	30	934,00	24 291,75

	Total	275 544,25	39 350,00	236 194,25		9 281,00	226 913,25
28152	2012	116,13	116,13	-	8		-
	2013	1 794,00	1 794,00	-	8		-
	2015	778,80	778,80	-	5		-
	2016	7 458,96	2 485,00	4 973,96	15	497,00	4 476,96
	Total	10 147,89	5 173,93	4 973,96		497,00	4 476,96
281534	2015	1 242,10		1 242,10	1,00	-	
	2019	6 685,26	890,00	5 795,26	15,00	445,00	5 350,26
	Total	7 927,36	890,00	7 037,36		445,00	5 350,26
281538	2019	46 883,39	18 752,00	28 131,39	5	9 376,00	18 755,39
	2020	27 871,02	5 574,00	22 297,02	5	5 574,00	16 723,02
	2021	6 022,52		6 022,52	5	1 204,00	4 818,52
	Total	80 776,93	24 326,00	56 450,93		16 154,00	40 296,93
281568	2019	2 892,00	384,00	2 508,00	15	192,00	2 316,00
	Total	2 892,00	384,00	2 508,00		192,00	2 316,00
281578	2018	2 561,75	1 536,00	1 025,75	5	512,00	513,75
	Total	2 561,75	1 536,00	1 025,75		512,00	513,75
28158	avant	2 065,25	2 065,25	-		-	-
	2003	1 254,14	1 254,14	-	10	-	-
	2007	2 631,20	2 631,20	-	10	-	-
	2009	4 925,61	4 925,61	-	10	-	-
	2010	107,64	107,64	-	1	-	-
	2010	7 480,98	7 480,98	-	10	-	-
	2011	187,28	187,28	-	1	-	-
	2012	1 900,00	1 900,00	-	5	-	-
	2012	6 125,91	3 672,00	2 453,91	15	408,00	2 045,91
	2013	435,35	435,35	-	1	-	-
	2013	614,11	614,11	-	8	-	-
	2017	917,98	917,98	-	1	-	-
	2017	744,00	372,00	372,00	8	93,00	279,00
	2017	1 716,00	452,00	1 264,00	15	113,00	1 151,00
	2020	2 258,89	113,00	2 145,89	8	113,00	2 032,89
	2021	594,00		594,00	8	74,00	520,00
Total	33 958,34	27 128,54	6 829,80		801,00	6 028,80	
28181	2021	1 495,00		1 495,00	10	149,00	1 346,00
	Total	1 495,00	-	1 495,00		149,00	1 346,00
28182	1992	14 295,60	14 295,60	-		-	-
	1996	10 997,20	10 997,20	-	10	-	-
	2000	26 437,71	26 437,71	-	10	-	-
	2006	8 055,00	8 055,00	-	10	-	-
	2007	6 600,00	6 600,00	-	10	-	-
	2018	2 316,00	693,00	1 623,00	10	231,00	1 392,00
	Total	68 701,51	67 078,51	1 623,00		231,00	1 392,00
28183	1995 à 1999	29 553,99	29 553,99	-		-	-
	2000	1 316,44	1 316,44	-	5	-	-

	2001	271,70	271,70	-		-	-
	2002	180,50	180,50	-	5	-	-
	2002	429,68	429,68	-	5	-	-
	2003	1 793,01	1 793,01	-	5	-	-
	2004	1 076,40	1 076,40	-	2	-	-
	2004	809,80	805,00	-	5	-	-
	2005	1 292,29	1 292,29	-	-	-	-
	2006	2 960,47	2 960,47	-	5	-	-
	2007	3 202,07	3 202,07	-	5	-	-
	2010	410,91	410,91	-	1	-	-
	2010	14 442,62	14 442,62	-	5	-	-
	2012	1 680,62	1 680,62	-	5	-	-
	2012	210,34	210,34	-	1	-	-
	2013	239,00	239,00	-	1	-	-
	2019	2 771,50	1 108,00	1 663,50	5	554,00	1 109,50
	2020	333,19	333,19	-	1	-	-
	2020	1 951,74	390,00	1 561,74	5	390,00	1 171,74
	2021	12 499,65		12 499,65	5	2 499,00	10 000,65
	2021	166,80		166,80	1	166,80	-
	Total	77 592,72	61 696,23	15 891,69		3 609,80	12 281,89
28184			6 102,07				
	1998	617,75	617,75	-	10	-	-
	1998	3 421,14	3 421,14	-	10	-	-
	1998	1 097,63	1 097,63	-	10	-	-
	1999	2 233,82	2 233,82	-	10	-	-
	1999	3 039,63	3 039,63	-	10	-	-
	2000	919,27	919,27	-	10	-	-
	2004	359,60	359,60	-	10	-	-
	2005	24 627,85	22 158,00	-	10	-	-
	2006	11 413,40	11 413,40	-	10	-	-
	2007	13 297,98	13 297,98	-	10	-	-
	2008	9 699,11	9 699,11	-	10	-	-
	2009	356,00	356,00	-	1	-	-
	2009	2 591,73	2 591,73	-	10	-	-
	2010	99,50	99,50	-	1	-	-
	2010	6 463,18	6 463,18	-	10	-	-
	2012	3 516,24	3 159,00	357,24	10	357,24	-
	2012	669,16	669,16	-	5	-	-
	2017	356,40	140,00	216,40	10	35,00	181,40
	2019	5 344,40	2 136,00	3 208,40	5	1 068,00	2 140,40
	2020	183,89	183,89	-	1	-	-
	2020	5 410,95	1 082,00	4 328,95	5	1 082,00	3 246,95
	2021	4 298,41		4 298,41	5	859,00	3 439,41
	2021	268,98		268,98	1	268,98	-
	Total	100 286,02	91 239,86	12 678,38		3 670,22	9 008,16
28188	1998	86 615,85	86 615,85	-	8	-	-
	2006	1 759,85	1 759,85	-	8	-	-
	2007	15 556,23	15 556,23	-	5	-	-
	2008	789,86	789,86	-	1	-	-
	2008	17 144,63	17 144,63	-	5	-	-
	2009	1 571,60	1 571,60	-	1	-	-
	2009	9 564,71	9 564,71	-	5	-	-
	2010	171,20	171,20	-	1	-	-
	2010	3 475,47	2 821,00	-	5	-	-
	2010	2 723,89	2 723,89	-	8	-	-
	2011	433,89	433,89	-	1	-	-
	2011	14 071,98	14 023,32	-	5	-	-
	2012	3 855,45	3 855,45	-	5	-	-
	2012	3 462,90	3 462,90	-	8	-	-

2012	333,00	333,00	-	1		-
2012	894,02	801,00	93,02	10	93,02	-
2013	1 187,93	1 187,93	-	1		-
2013	9 010,74	9 010,74	-	5		-
2013	400,31	400,31	-	8		-
2014	3 117,82	2 723,00	394,82	8	394,82	-
2014	1 242,89	1 242,89	-	1	-	-
2015	5 350,72	5 350,72	-	2		-
2016	934,57	934,57	0,00	5		0,00
2017	186,90	186,90	-	1		-
2018	389,83	389,83	-	1		-
2018	5 917,93	3 549,00	2 368,93	5	1 183,00	1 185,93
2018	11 463,96	3 438,00	8 025,96	10	1 146,00	6 879,96
2019	331,48	331,48	-	1		-
2019	5 708,02	2 282,00	3 426,02	5	1 141,00	2 285,02
2019	21 547,57	4 308,00	17 239,57	10	2 154,00	15 085,57
2020	721,26	721,26	-	1		-
2020	1 236,12	247,00	989,12	5	247,00	742,12
2020	4 051,20	405,00	3 646,20	10	405,00	3 241,20
2021	1 613,80		1 613,80	10	161,00	1 452,80
2021	3 600,92		3 600,92	5	720,00	2 880,92
2021	872,19		872,19	1	872,19	-
Total	241 310,69	198 337,01	42 270,55		8 517,03	33 753,52
TOTAUX	2 210 947,94	1 242 206,03	969 545,19		119 265,31	849 035,76

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES:

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Date de convocation: 08/04/2022

Présenté par le Maire (1)
A Creissan, le 14/04/2022
Le Maire (1)



Le Maire,

Laurent BRUNET

Délibéré par CONSEIL MUNICIPAL (2), réuni (e) en session ordinaire
A Creissan, le 14/04/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par Le Maire (1)

Compte tenu de la transmission en préfecture, le....., et de la publication le.....
A....., le.....

BRUNET Laurent

CHABANON Géraldine

GIL Sébastien

HENRION Martine

HERAIL Bernard

LAUR Marie-Paule

LECOMTE Corinne

LEGIER Joséphine

MAILLE Valérie

MASSE Michel

MONTAGNE Stéphane

RICHERT Evelyne

ROUANET Thomas

SECQ Fanny

SERRE Philippe

(1) Indiquer "le président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement: maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant: Le Conseil Municipal

